

En ce mois d'octobre 2024, de nouvelles opérations sont prévues sur les berges nord de l'étang de Vic, avec la démolition de constructions illégales à Vic-la-Gardiole et Mireval, ainsi que des travaux partiels sur le domaine de Bellevue à Marseillan. Les interventions de désamiantage sur Vic-la-Gardiole et Mireval viennent de se terminer, les travaux peuvent débuter.

- **Mireval :**

Une maison de 50 m², comprenant plusieurs annexes en mauvais état, sera également démolie. En plus de la déconstruction, l'évacuation des nombreux déchets (dont des matériaux amiantés) et la renaturation de la parcelle permettront d'améliorer la qualité paysagère de ce site classé. Les pins seront élagués et maintenus, tandis que les espèces végétales exotiques seront éliminées pour prévenir leur propagation.

Début du chantier : lundi 7 octobre 2024

Durée du chantier : 1 semaine

Fin de chantier : 15 octobre 2024



- **Vic-la-Gardiole :**

Une maison de 40 m² avec pergola et terrasse sera démolie. Située à l'extrémité d'un chemin au cœur de l'espace naturel et agricole, cette construction illégale est régulièrement occupée. Sa destruction permettra de réhabiliter l'espace naturel et de fermer les accès aux véhicules de cette partie du site naturel protégé.

Début du chantier : 16 octobre 2024

Durée du chantier : 3 jours



- **Marseillan :**

Des travaux de déconstruction sont programmés sur des parcelles situées à l'entrée du Domaine de Bellevue. Ils consistent en la démolition d'anciens murs, poulaillers et anciens cabanons, piliers de clôtures et poteau électrique, ainsi que l'enlèvement des gravats et déchets encombrants répartis sur le site.

Parmi les ruines et éléments à déconstruire, des blocs de pierres patrimoniaux (grès de Montpellier et lave du Mont St Loup) seront triés et conservés pour un futur projet de valorisation. La renaturation du site sera également engagée pour améliorer la qualité paysagère et écologique de cet espace.

Début du chantier : 21 octobre 2024

Durée du chantier : 1 semaine



Un engagement fort pour la restauration écologique

Ces chantiers s'inscrivent dans la continuité des actions menées depuis plusieurs années par Sète Agglopôle Méditerranée et le Conservatoire du littoral. Leur mission est claire : préserver les milieux naturels, lutter contre la cabanisation, et restaurer la qualité paysagère et environnementale des espaces protégés.

Grâce à ces efforts, des habitats naturels ont été restaurés, favorisant le retour de certaines espèces endémiques et renforçant la résilience de ces écosystèmes face aux risques environnementaux.

L'acquisition de parcelles par le Conservatoire du littoral peut se faire à la demande d'un propriétaire, à l'amiable ou par préemption. Cette stratégie foncière permet de stopper l'occupation illégale, tout en garantissant la pérennité des sites protégés pour les générations futures.

Montant des travaux :

Sites de Mireval et Vic-la-Gardiole : 64 700 € HT

Participation financière du conservatoire du littoral : 24 500 € HT, soit 38 %.

Site de Marseillan : 21 050 € HT